

Le harcèlement scolaire

Durée : 55 min

Barème : / 20 points

Nom :

Prénom :

Calculatrice : non autorisée**Rédaction** : réponses justifiées, unités obligatoires**Consigne** : ne pas regarder le cours avant de rendre la copie

1 Reconnaître la forme

/ 4 pts

Indique la forme de harcèlement décrite : physique, verbale, psychologique et sociale, ou numérique.

- a. Un faux profil est créé pour ridiculiser une élève.
- b. Un surnom humiliant lui est répété à chaque interclasse.
- c. Un groupe organise son exclusion de toutes les activités.
- d. Son sac est régulièrement jeté par terre et piétiné.

2 Quand cela se passe en ligne

/ 4 pts

Depuis deux semaines, des messages moqueurs visant Inès circulent chaque soir dans un groupe de discussion.

- a. Quels deux réflexes Inès doit-elle avoir avant tout ?
- b. Un élève du groupe le quitte sans rien dire. Est-ce suffisant ? Pourquoi ?
- c. Un autre propose de répondre par des insultes « pour qu'ils arrêtent ». Qu'en penses-tu ?
- d. Vrai ou faux, en justifiant : « Cela se passe le soir, hors du collège : l'établissement ne peut rien faire. »

3 Des signes à ne pas laisser passer

/ 4 pts

Depuis un mois, le comportement d'un camarade a changé.

- a. Il a mal au ventre chaque matin avant de partir. À quoi ce signe peut-il correspondre ?
- b. Ses résultats baissent nettement alors qu'il travaillait bien. Quel domaine est touché ?
- c. Un élève dit : « S'il se laisse faire, c'est qu'il est faible. » Que réponds-tu ?
- d. Pourquoi vaut-il mieux agir dès les premiers signes plutôt que d'attendre ?

4 Le pouvoir des témoins

/ 4 pts

Plusieurs élèves assistent depuis des semaines aux moqueries visant un camarade.

- a. Lou détourne les yeux et change de sujet. Quel rôle tient-elle, et pourquoi cela ne suffit-il pas ?
- b. Sacha dit calmement au groupe : « Moi, ça ne me fait pas rire. » En quoi est-ce déjà une action ?
- c. Adam veut alerter mais craint des représailles. Que peut-il faire concrètement ?
- d. Vrai ou faux, en justifiant : « Un témoin qui n'a rien fait est aussi responsable que le harceleur. »

5 Ce que dit la loi, ce que fait l'école

/ 4 pts

Le harcèlement scolaire n'est pas seulement une affaire interne à l'établissement.

- a. Un élève affirme : « On est mineurs, donc la loi ne s'applique pas à nous. » Que répondre ?
- b. Indique la mission de chacun de ces trois numéros : 3020, 3018, 3114.
- c. Pourquoi la prévention au quotidien est-elle plus efficace qu'une procédure judiciaire ?
- d. Cite deux adultes du collège à qui un élève peut s'adresser.